

*Date de dépôt : 17 mars 2021*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : Réduire les nuisances sonores lors du passage des trains du Léman Express par le pont de la Seymaz. Protéger la santé et la qualité de vie des habitants**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 28 août 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*A partir du 15 décembre 2019, le Léman Express passera environ 12 fois par heure de 5:00 à 0:30 chaque jour et chaque heure de la nuit pendant le week-end par le pont ouvert de la Seymaz ! Lors des essais du matériel roulant, le bruit généré s'est révélé insupportable. Avec la mise en service du Léman Express, les habitants seront soumis à cette nuisance sonore toutes les cinq minutes, ce qui engendrera des risques importants pour leur santé et réduira considérablement leur qualité de vie.*

*Les signataires de cette pétition, adressée au **Grand Conseil** et aux **Conseils municipaux de Chêne-Bougeries et de Chêne Bourg**, ont toujours soutenu le projet du Léman Express et ont accepté, par la suite, les multiples nuisances associées au chantier. Ils ont fait confiance aux promesses des responsables du projet concernant les mesures qui seraient prises pour la prévention de futures nuisances sonores excessives.*

*L'argumentaire de la pétition explique de manière détaillée des failles dans la planification et la construction du pont et décrit les prévisions légales pour la protection contre le bruit dans des contextes sensibles comme celui du pont de la Seymaz.*

*Les signataires jugent inacceptable la structure actuelle du pont et demandent la mise en œuvre urgente des solutions proposées ci-dessous :*

– *l'installation de parois antibruit performantes sur les deux côtés du pont ;*

- *le revêtement des ouvertures du tunnel avec un matériel phonoabsorbant ; et*
- *l'installation d'un système éprouvé pour diminuer le bruit du passage des trains sur les rails.*

*N.B. 991 signatures*

*M. Brian Barrow*

*16, chemin du Pré-Des-Esserts*

*1224 Chêne-Bougeries*

*M. Jean-Jacques Rikly*

*5, chemin du Pont-de-Ville*

*1224 Chêne-Bougeries*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dès le début des essais du Léman Express en automne 2019, les riverains du pont de la Seymaz ont fortement réagi au bruit émis lors du passage des trains.

Le département des infrastructures (DI) s'est rapidement saisi du dossier et a reçu le 12 novembre 2019 une délégation des riverains et pétitionnaires ainsi que des représentants des conseils administratifs des communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries. A l'issue de cette séance, le DI a procédé à des analyses afin d'identifier les solutions envisageables pour réduire les nuisances sonores liées au passage des trains.

Le 3 février 2020, la même délégation a été réunie afin de présenter les variantes étudiées. Il a été indiqué que le canton privilégiait la solution la plus efficace, à savoir la couverture totale de l'ouvrage.

L'étude du projet s'est poursuivie en parallèle d'échanges réguliers entretenus entre le DI et une délégation des pétitionnaires. Le projet de couverture totale du pont de la Seymaz a été déposé à la fin du mois de juillet 2020.

L'enquête publique s'est déroulée du 21 octobre 2020 au 20 novembre 2020. Cinq oppositions ont été déposées.

La procédure fédérale d'autorisation est en cours.

Le projet déposé répond à la demande des pétitionnaires de réduire les nuisances sonores lors du passage des trains et ainsi de protéger la santé et la qualité de vie des habitants.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

La présidente :  
Anne EMERY-TORRACINTA